

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Collectivités Territoriales et des Elections
Affaire suivie par: M. Azdine MESROUK
Tél : 04.92.36.72.59
Télécopie: 04.92.32.26.91
Courriel :azdine.mesrouk@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

DIGNE les BAINS, le

25 AVR. 2019

Le PRÉFET

à

Destinataires in fine

OBJET : Enquête statistique auprès d'un échantillon de collectivités relative au bilan de la première année de mise en œuvre de la journée de carence pour le versement de la rémunération au titre du congé de maladie des agents publics de la fonction publique territoriale.

REF: circulaire du 15 février 2018 relative au non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé maladie des agents publics civils et militaires.

P.J: annexes

En application de l'article 115 de la loi n°2017-1837 du 30 septembre 2017 de finances pour 2018, les agents publics titulaires, stagiaires et contractuels en congé de maladie ordinaire ne bénéficient du maintien de leur rémunération par l'employeur qu'à compter du deuxième jour de ce congé.

En vertu de cet article, la rémunération afférente au premier jour de congé de maladie fait l'objet d'une retenue dans les conditions précisées par la circulaire du 15 février 2018 citée en référence.

Afin d'évaluer la première année de mise en œuvre de cette mesure, la direction générale des collectivités territoriales (DGCL) est chargée de mener une enquête auprès d'un échantillon de collectivités territoriales au cours des mois d'avril et mai 2019.

Le questionnaire qui vous est transmis porte sur la mise en œuvre d'un délai de carence d'une journée en cas d'arrêt maladie au titre de l'année 2018.

L'ensemble des collectivités ciblées est tenu de répondre à cette enquête, même si la collectivité n'a recensé aucun jour de carence au cours de l'exercice 2018.

Vous trouverez en annexe un identifiant correspondant à votre numéro de SIRET, qui vous permettra de vous connecter à un lien internet. Le mot de passe vous sera fourni par courrier par le centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence (CDG04). A chaque étape, une aide au remplissage est disponible sur le site dédié. Le lien est le suivant :

<https://bs.donnees-sociales.fr/>

Afin de vous permettre de répondre plus facilement à l'enquête, l'application « Données sociales » du CDG04 vous offre la possibilité d'importer le fichier N4DS 2018. Cet import, rapide et sécurisé, ne reprend que les éléments nécessaires au remplissage de l'enquête. La quasi-totalité des indicateurs y est pré-renseignée (hormis les sommes retenues). Cependant, il vous est toujours possible d'effectuer une saisie dite manuelle, sans import de ce fichier.

En cas de problème technique pour le remplissage des tableaux, vous pouvez vous adresser au centre de gestion à l'adresse suivante :

[https://www.donnees-sociales.fr/rubrique Contactez-nous](https://www.donnees-sociales.fr/rubrique/Contactez-nous)

Pour toute interrogation de nature juridique, vous pouvez saisir la DGCL à l'adresse suivante :

dgcl-sdelfpt-fp3-secretariat@interieur.gouv.fr

Le questionnaire doit impérativement être rempli sur internet, au plus tard, le 29 mai 2019, délai de rigueur.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.


Olivier JACOB

Destinataires :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
- Monsieur le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours
- Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon (D.L.V.A)
- Madame le Maire de Bellafaire
- Monsieur le Maire de Le Brusquet
- Monsieur le Maire de Castellet-les-Sausses
- Madame le Maire de Digne-les-Bains
- Monsieur le Maire de Forcalquier
- Madame le Maire de Moustiers- Sainte-Marie
- Monsieur le Maire de Rougon
- Monsieur le Maire de Sisteron
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'aménagement de Pra Loup
- Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Verdon
- Monsieur le Président du Centre communal d'action social de Manosque

En communication :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Barcelonnette
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Castellane
- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier

Introduction

The purpose of this study is to investigate the effects of the proposed system on the performance of the participants. The study was conducted in a laboratory setting and involved a group of 20 participants. The participants were divided into two groups: a control group and an experimental group. The control group used a traditional method, while the experimental group used the proposed system. The results of the study are presented in the following sections.

The first section of the study is the literature review, which discusses the current state of research on the topic. The second section is the methodology, which describes the experimental design and the procedures used. The third section is the results, which presents the data collected during the experiment. The fourth section is the discussion, which interprets the results and compares them with the findings of other studies. The final section is the conclusion, which summarizes the main findings and suggests directions for future research.

Methodology

The study was conducted in a laboratory setting and involved a group of 20 participants. The participants were divided into two groups: a control group and an experimental group. The control group used a traditional method, while the experimental group used the proposed system. The results of the study are presented in the following sections.